

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Girardville: - QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le conseil a adopté le règlement # 529-2025 décrétant une dépense de 2 053 000 \$ et un emprunt de 2 053 000 \$ pour la construction d'un garage municipal.

Tout intéressé peut prendre connaissance du règlement durant les heures normales du bureau, soit entre **9 h à 11 h 45 et 13 h à 16 h**, du lundi au jeudi et le vendredi de **9 h à 12 h**.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires Municipales en date du 15 mai 2025.

DONNÉ à Girardville, ce 26 mai 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Denis Desmeules



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Province de Québec,

Municipalité de Girardville

Je soussigné, Denis Desmeules, résidant dans la municipalité de Girardville et trésorier-greffier de la municipalité de Girardville, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis annexé aux présentes, en affichant une copie au bureau du trésorier-greffier entre 9:00 heures et 16:00 heures, le 26 mai 2025 et que je l'ai fait publier sur le site Internet de la municipalité conformément au règlement # 506-2021.

Donné à Girardville, ce 26^{ième} jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

Denis Desmeules
Trésorier-greffier et directeur général